

Formulaire Licence FFN - Mineurs

2024 2025

Type : Nouvelle lic	ence 🔲 Renouvellemen déjà un IUF (Identifiant Uniqu									
	INFORMATIONS PE	ERSONNELLES	DU LICENCIE							
Nom :		Prénom :								
				aissance : _						
Code postal :	Ville :									
E-mail personnel :(obligatoire)		.@	Tél (01) : Tél (02) :							
Je suis athlète handisport	: 🗆									
des données vous concernant conservous adresser au service « Licences » le souhaite recevoir les e-maillings d'i	vées par informatique. Si vous souhaite de la Fédération Française de Nata nformation dela FFN, Ligue, Comité et TYP » ou « natation pour tous » susceptibl	ez exercer ce droit et ation, 104 rue Martre les E-maillings d'offr E DE LICENCE e d'exercer régulière	obtenir la communication des , CS 70052 - 92583 CLICHY res promotionnelles de la FFN ment ou à titre occasionnel un	et de ses partenaires OUI NON ne activité d'encadrement (d'éducateur						
elative au formulaire d'honorabilité da	ns l'encart « Encadrement » ci-dessou		·	auprès de mineurs) doit cocher la case						
NATATION POUR TOUS	COMPETITION		ENCADREME Contrôle d'honorabilité							
Natation	Natation (1)	J'ai compris, j'accept situé en page 4 Natation Natation artisti Plongeon	d'éducateur sportif, de juge, d'arbitre, ceptible d'intervenir auprès de mineur constitutifs de mon identité seront tra isé de mon honorabilité au sens de l'a e ce contrôle et je m'engage à remp	d'exploitant d'établissement d'activités physiques s au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du namis par la FFN aux services de l'Etat afin riticle L. 212-9 du code du sport soit effectué. Dir le formulaire spécifique d'honorabilité Président						
operation mi J'apprends à nager / Aisand		Eau-Libre Nagez Forme Nagez Forme	□ □ □ Santé □	Bénévole						
récisé à l'Annexe II-23 (art A231-3) du orsqu'une réponse au QS Sport - Min in application de l'article R.332-52 du code du s Autorise tout prélèvement nécess ou le majeur protégé (nom et pré	neurs est un OUI, un certificat médical of sport, (cocher l'une ou l'autre des deux cases) sitant une technique invasive (prise de nom) ence d'autorisation parentale est constard.	de non contre-indicat sang, prélèvement d	ion à la pratique du sport de n le phanères) lors d'un contrôle	noins de six mois est exigé. antidopage sur l'enfant mineur						
Le soussigné déclare avoir :										
 Pris connaissance du bulletin perm l'assureur fédéral. Garantie de base « individuelle ac OUI, je souhaite bénéficier de la NON, je renonce à bénéficier de remboursé en cas de refus : 0,1 Garantie complémentaire 	a garantie « Individuelle Accident » et « e la garantie « Individuelle Accident » e 5 € TTC. Dans ce cas, envoyer une co option complémentaire. Dans ce cas, r de celui-ci.	es garanties complén «Assistance Rapatrie et «Assistance Rapat opie de ce formulaire	nentaires à l'assurance de bas ment» comprise dans la licen riement» et donc à toute couv auprès de la FFN)	e « Individuelle Accident » auprès de ce FFN. erture en cas d'accident corporel (Coût						
Fait à		LUD		LIGENOIE						

1 ^{er} exemplaire au club 2 ^{ème} exemplaire au licencié

(Personne investie de l'autorité parentale)



Notice individuelle dommages corporels à l'attention des licenciés de la Fédération française de natation - FFN

période 2024/2025

La Fédération française de natation attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFN et ses associations sportives affiliées sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de MAIF par la FFN (n° de sociétaire 4730780 H).

Garantie Indemnisation des dommages corporels¹

Votre licence sportive FFN intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative².

CHAMP D'APPLICATION

La pratique des activités sportives dans le cadre des activités mises en place par la FFN et les associations sportives affiliées à la Fédération française de natation.

TERRITORIALITÉ

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties :

- les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel;
- les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti;
- · les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses ;
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales ;
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Option I. A. Sport+1

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, l. A. Sport+, qui se substituera à la garantie de base de la licence et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Si l'option complémentaire I. A. Sport+ offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurance qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

- 1 Le contenu des garanties figure au verso du présent document
- 2 Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document)

MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables Entreprise régie par le Code des assurances CS 90000 - 79038 Niort cedex 9 **Fédération française de natation** 104 rue Martre 92110 Clichy



Si vous souscrivez la garantie I. A. Sport+, vous devez adresser le bordereau détachable complété à la MAIF, accompagné de votre chèque de règlement (MAIF - Associations Collectivités Entreprises Centre de gestion multirisque - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort).

La cotisation complémentaire d'assurance d'un montant de **15,28 € pour la période 2024/2025**, devra être réglée par chèque à l'ordre de MAIF en inscrivant au verso du chèque le numéro de sociétaire 4730780 H.

Garantie indemnisation des dommages corporels	21.6	leic i
Contenu	Plafonds IDC de base	Plafonds option I. A. Sport+
 Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation 	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500 € dans la limite d'un mois
Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux	1 400 €	3 000 €
– dont frais de lunetterie	80€	300 €
– dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité	16 €/jour dans la limite de 310 €	2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation
• Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation	Non couvert	10 €/jour dans la limite de 365 jours
• Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident	16 €/jour dans la limite de 3 100 €	30 €/jour dans la limite de 6 000 €
 Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : jusqu'à 9 % 	6 100 € x taux	30 000 € x taux
– de 10 à 19 %	7 700 € x taux	60 000 € x taux
- de 20 à 34 %	13 000 € x taux	90 000 € x taux
– de 35 à 49 %	16 000 € x taux	120 000 € x taux
– de 50 à 100 % : - sans tierce personne :	23 000 € x taux	150 000 € x taux
- avec tierce personne :	46 000 € x taux	300 000 € x taux
Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès : – capital de base	3 100 €	30 000 €
– augmenté de : - pour le conjoint survivant	3 900 €	30 000 €
- par enfant à charge	3 100 €	15 000 €
• Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime

RENONCIATION À L'ASSURANCE INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS DE BASE

Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence est de 0,15 € TTC. Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFN et ses associations sportives affiliées.



1730780 H	Bordereau à adresser à MAIF - Associations Collectivités Entreprises - Cen	tre
	de gestion multirisque - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	

Je soussigné(e) (nom, prénom) L	\perp		Ш					Ш				\perp	\perp	丄			ш
Date de naissance	 	 															
Adresse	 	 		 	 	 	 		 	 	 	 			 	 	

atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+. Je souhaite souscrire la garantie I. A. Sport+ qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. Je joins un chèque de 15,28 € pour la saison 2024/2025, libellé à l'ordre de MAIF avec inscrit au dos le numéro de sociétaire 4730780 H. J'ai bien noté que la garantie I. A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription (date de réception du bordereau par FFN) jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos domnées à caractère personnel, celles relatives aux opérations de présousciption, à la gestion des sinistères et des contrats peuvent l'aire l'objet de traitements pour le suive t'ambier la réalisation de présousciption, à la gestion des sinistères et des contrats peuvent l'aire l'objet de traitements pour le suive t'ambier la fraude et en application de la relation commerciale, la relatisation de satisfaques par MAIF et ses filiales, ainsi que dans le cadre des dispositis de lutte contre la fraude et en application de la signe et le financement du terrorisme. La litte contre la fraude et en application de la élapres et le financement du terrorisme. La litte contre la fraude et a fassurance peut conduire à une inscription sur une liste de personne que ainsi que de la possibilité de definir les directions présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un dont d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos domnées à caractier personnel, ainsi que de la possibilité de definir les directiones particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exerce ces doits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79008 Nort cedex 9 ou vosolonnessonnair in Les données autre conservées conformément als du durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de presonptions éventuellement applicables.

Toute rétécence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances.

Fait à	Le
Signature	

(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)